



Mende le 17 avril 2014

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
**Directeur Académique**  
des Services de l'Éducation Nationale  
3 Rue Chanteronne / BP 22  
48001 MENDE Cedex

**Objet :** circulaire d'organisation du mouvement 2014 ....

**Monsieur l'Inspecteur d'Académie,**

La circulaire d'organisation du mouvement départemental pour la rentrée 2014 vient d'être publiée.

A sa lecture, nous constatons que plusieurs points évoqués par les représentants du Personnel, mais aussi par l'Administration lors du Groupe de Travail du 9 janvier dernier ne figurent pas dans ce document (quelques exemples : signalement des dysfonctionnements - page 5; distance maximum portée à 40 km pour les mesures de carte scolaire - page 8; possibilité pour tous les enseignants de postuler sur les postes fléchés LVE et occitan et d'y être affectés à Titre Provisoire dès la phase principale s'ils ne sont pas titulaires de l'une des « habilitations » requises - page 12; ...).

Mais nous souhaitons attirer particulièrement votre attention sur deux « propositions » avec lesquelles nous sommes en total désaccord. Il s'agit de l'obligation de formuler au moins un vœu zone pour les enseignants à Titre Provisoire (page 5) et de l'instauration d'une commission chargée d'étudier les demandes sur la direction du Groupe Scolaire Jean Bonijol (page 9).

Sur ce dernier point, nous dénonçons aussi le fait que cette procédure nouvelle n'a donné lieu à aucune discussion !

Nous vous prions de croire, **Monsieur l'Inspecteur d'Académie**, à l'expression de notre profond attachement au Service Public d'Éducation.

**Alain ROUSSON**  
Secrétaire Départemental